

**COMMUNE DE ROZIER EN DONZY**  
**Département de la Loire**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2025**

<b>Membres :</b>		
- afférents au Conseil :	15	Le premier octobre deux Mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.
- en exercice :	13	
- présents :	13	<b>Présents :</b> BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne
- votants :	10	
<b>Convocation en date du :</b>		<b>Absents excusés :</b>
26 septembre 2025		Secrétaire de séance élu : BABEL Anne
<b>Affichée le :</b>		
26 septembre 2025		

N° 2025D608

**APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST POUR LA VISITE DU SENAT – CONTRIBUTION POUR LES ADULTES ACCOMPAGNATEURS**

**RAPPEL et REFERENCE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la proposition de convention de participation financière ci-annexée,

**MOTIVATION et OPPORTUNITE**

Dans le cadre de son engagement en faveur de la citoyenneté et de l'éducation civique des jeunes, la Commune participe à une visite du Sénat organisée le mardi 28 octobre 2025, à destination des enfants membres du réseau des Conseils Municipaux d'Enfants et de Jeunes.

Cette action, portée par la CC Forez-Est, permet à tous les jeunes concernés de découvrir une institution majeure de la République. Afin de garantir un encadrement adapté, une participation financière de 50,00 € par adulte accompagnateur est demandée aux communes. Cette contribution contribue à l'équité du dispositif et à la bonne organisation du déplacement.

**CONTENU**

La convention de participation financière définit l'objet, les obligations des parties et les modalités de versement de la participation financière de sorte que :

La CC Forez-Est s'engage à :

- Prendre en charge les frais de transport des enfants jusqu'à Paris ;
- Assurer la coordination de l'opération afin d'en garantir la réussite.

La Commune s'engage à :

- La Commune s'engage à verser à la CC Forez-Est une somme forfaitaire fixée à 50,00 € par adulte accompagnateur ;

- Le nombre d'adultes accompagnateurs est fixé par la commune dans la limite des 35 places disponibles pour l'ensembles des communes participantes.

## PROPOSITION

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de participation financière proposée par la CC Forez-Est ci-annexée,
- D'inscrire au budget communal 2025 les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense, estimée à 150 euros (soit 50,00 € × 3),
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ladite convention.

Mme Anne BABEL, Mme Karine RODAMEL et M. Gilbert FOUGERE ne prendront pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention de participation financière proposée par la CC Forez-Est ci-annexée,

**INSCRIT** au budget communal 2025 les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense, estimée à 150 euros (soit 50,00 € × 3),

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ladite convention.

La Secrétaire de Séance  
Anne BABEL

ROZIER EN DONZY, le 02/10/2025  
Signé : le Maire, Didier BERNE

*Babel*

